

Les personnes âgées et les aînés méritent le respect

Ne tolérez pas les mauvais traitements



Composez le 1-866-223-7775

ou communiquez avec la GRC de votre communauté

On vous doit le respect... Ne tolérez pas les mauvais traitements

Vous avez un nouveau choix

On vous doit le respect... Ne tolérez pas les mauvais traitements

En quoi consistent les « mauvais traitements infligés aux aînés »?

Les personnes âgées et les aînés peuvent être victimes de mauvais traitements sans avoir subi d'ecchymoses ou de fractures. Parfois, il peut arriver que des membres de leur famille leur causent un préjudice en leur demandant de l'argent ou en les traitant de façon inappropriée. Les personnes âgées ne demandent pas toujours de l'aide, car elles sont loyales envers leur famille et leurs amis. Elles peuvent être embarrassées et croire qu'elles sont responsables ou avoir peur de parler du problème auquel elles sont confrontées.

Les personnes âgées et les aînés méritent le respect. Ils ont le droit d'être à l'abri de préjudices et de menaces.

Composez le 1-866-223-7775

ou communiquez avec la GRC de votre communauté

On vous doit le respect... Ne tolérez pas les mauvais traitements

Il y a plusieurs façons d'infliger des mauvais traitements aux aînés et aux personnes âgées

Les mauvais traitements qui laissent des ecchymoses sont faciles à reconnaître, mais il y a plusieurs autres genres de violence familiale, notamment :

- **La violence physique** : blessures que vous ou des membres de votre famille avez subies;
- **Le harcèlement psychologique** : menaces adressées à vous ou à des membres de votre famille, bris de vos biens et intimidation concernant votre sécurité;
- **Le harcèlement affectif** : méchanceté profonde envers vous, de telle sorte que vous perdez toute estime de soi;
- **L'exploitation financière** : pression exercée contre vous ou des membres de votre famille afin de remettre une somme d'argent ou des biens;
- **Le contrôle abusif** : interdiction à vous ou à un adulte membre de votre famille de circuler librement;
- **L'abus sexuel** : pressions à accomplir un acte sexuel sans que vous soyez consentant.

Composez le 1-866-223-7775

ou communiquez avec la GRC de votre communauté

On vous doit le respect... Ne tolérez pas les mauvais traitements

Que pouvez-vous faire contre les mauvais traitements infligés aux aînés?

Si vous ou un de vos êtres chers êtes victime de mauvais traitements, parlez-en à quelqu'un en qui vous avez confiance. Il peut être plus facile d'en parler en privé à une personne qui n'est pas membre de votre famille, notamment à votre travailleur social ou à votre conseiller. Si vous préférez en parler à un prêtre, un ministre, un médecin ou une infirmière, ils peuvent également vous aider.

Vous aurez sans doute besoin d'aide afin de mettre fin aux mauvais traitements. Vous pouvez donc téléphoner en toute confidentialité au 1-866-223-7775. L'appel est gratuit et on peut vous aider à présenter une requête d'ordonnance de protection d'urgence. Demandez des services en français.

Composez le 1-866-223-7775

ou communiquez avec la GRC de votre communauté

On vous doit le respect... Ne tolérez pas les mauvais traitements

Une mesure de protection d'urgence est disponible

On vous doit le respect... Ne tolérez pas les mauvais traitements

En quoi consiste une ordonnance de protection d'urgence?

Chaque situation est différente, mais une ordonnance de protection d'urgence peut être valide pendant 90 jours et peut :

- interdire à l'agresseur de s'approcher de vous;
- assurer que vous ayez la possession exclusive de votre résidence;
- permettre à la GRC de saisir toutes les armes que l'agresseur pourrait posséder.

Une ordonnance de protection d'urgence est rendue par un juge de paix désigné qui a eu une formation spéciale avec ce genre de problème.

Si la police s'aperçoit que l'agresseur fait fi de l'ordonnance, elle peut vous prêter main-forte.

Composez le 1-866-223-7775

ou communiquez avec la GRC de votre communauté

On vous doit le respect... Ne tolérez pas les mauvais traitements

Comment obtenir une ordonnance de protection d'urgence?

Il y a quatre étapes à suivre afin d'obtenir une ordonnance de protection d'urgence, et le processus prend en général quelques heures.

- 1.** Téléphonnez au 1-866-223-7775 ou communiquez avec la GRC de votre communauté et dites que vous voulez obtenir une ordonnance de protection d'urgence.
- 2.** Vous devrez décrire votre situation familiale et expliquer la raison pour laquelle vous avez besoin d'aide immédiatement.
- 3.** La personne avec laquelle vous parlerez communiquera avec un juge de paix désigné, qui décidera s'il y a lieu de rendre une ordonnance de protection d'urgence. Le juge peut également vouloir discuter avec vous.
- 4.** Si votre requête est acceptée, le juge de paix rendra ladite ordonnance. La GRC vous remettra, ainsi qu'à l'agresseur, une copie de l'ordonnance. De plus, elle s'assurera que vous êtes en sécurité. La GRC vous aidera également si l'agresseur ne respecte pas l'ordonnance.

Composez le 1-866-223-7775

ou communiquez avec la GRC de votre communauté

On vous doit le respect... Ne tolérez pas les mauvais traitements

L'ordonnance de protection d'urgence est valide pour combien de temps?

Une ordonnance de protection d'urgence est valide pour une période maximale de 90 jours. Après qu'elle a été accordée, un juge examinera l'ordonnance afin de s'assurer qu'elle est juste.

Si le juge souhaite obtenir plus de renseignements, il peut demander que vous et votre agresseur vous présentiez à une audience. Les deux parties auront la chance de faire valoir leur point de vue. À l'audience, vous pouvez agir en votre nom ou vous faire représenter par un avocat. Si vous décidez d'agir en votre nom, il serait préférable d'être accompagné d'un ami, au cas où vous vous sentiriez nerveux.

Si vous avez besoin de protection pour une période dépassant 90 jours, vous pouvez faire appel à un avocat qui vous aidera à présenter une requête à la cour afin d'obtenir une ordonnance de protection. L'ordonnance vous protégera et peut obliger votre agresseur à suivre une thérapie.

Composez le 1-866-223-7775

ou communiquez avec la GRC de votre communauté

On vous doit le respect... Ne tolérez pas les mauvais traitements

Comment puis-je obtenir des renseignements sur l'ordonnance de protection d'urgence?

Des renseignements sur l'ordonnance de protection d'urgence sont disponibles dans votre communauté. Vous pouvez demander au personnel de la santé et des services sociaux et à la GRC de votre communauté de vous en fournir. L'écriteau « Entre nous », qui se trouve dans un bureau de votre communauté, signifie que vous pouvez obtenir de l'aide du personnel sur place.

Pour parler en toute confidentialité au sujet de mauvais traitements infligés aux aînés, veuillez communiquer avec la Maison Alison McAteer (1-866-223-7775 – demandez des services en français), la GRC, un travailleur social ou une infirmière de votre communauté.

Composez le 1-866-223-7775

ou communiquez avec la GRC de votre communauté

On vous doit le respect... Ne tolérez pas les mauvais traitements

Vous avez un nouveau choix



Territoires du
Nord-Ouest Justice